



## Téléservice : Flotte d'entreprise : demander une vignette Crit'Air


Ministère chargé de l'environnement

Un espace professionnel sécurisé est disponible dans l'onglet en haut à droite du site [www.certificat-air.gouv.fr](http://www.certificat-air.gouv.fr).

Vous devez créer un compte.

L'Espace Flotte Entreprises permet notamment les opérations suivantes :

- Réaliser des commandes groupées si votre flotte de véhicules est supérieure à 50 véhicules ou si vous ne pouvez pas payer par carte bancaire
- Obtenir un devis
- Recevoir les certificats qualité de l'air à des adresses que vous indiquez
- Recevoir des colis avec un tarif ajusté en fonction du mode d'envoi choisi (possibilité de colisage),
- Payer les certificats par virement bancaire ou administratif, dans un délai de 30 jours, à réception de facture.

Accéder au  
service en ligne   
(<https://certificat-air.gouv.fr/inscription>)

### Formulaires annexes (Facultatifs)

- [> Demander une vignette Crit'air par courrier \(certificat qualité de l'air\) !\[\]\(896151ec231b70900e969d67696ca48d\_img.jpg\)](https://www.certificat-air.gouv.fr/docs/COA_Formulaire_demande_courrier.pdf) ([https://www.certificat-air.gouv.fr/docs/COA\\_Formulaire\\_demande\\_courrier.pdf](https://www.certificat-air.gouv.fr/docs/COA_Formulaire_demande_courrier.pdf))

Vérfié le 03 avril 2020 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Pour toute explication, consulter les fiches pratiques :

### PROFESSIONNELS

- Crit'Air professionnel : quelle vignette pour un véhicule d'entreprise ? (<https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F33793>)